

Monsieur le Président,

J'apprends avec surprise, et non sans déplaisir, au même titre que les membres de la communauté universitaire du pôle Martinique, votre décision de modifier les horaires de fermeture des campus de Fort-de-France et de Schoelcher par la prise d'un arrêté.

Je note, qu'une fois de plus, vous continuez d'ignorer mes prérogatives de vice-présidente de pôle.

Vous refusez encore et toujours la concertation et le dialogue prévus pourtant dans la loi et mettez l'ensemble des responsables au pied du mur, sans leur permettre la moindre anticipation.

Je ne peux que déplorer et condamner cet état de fait.

Bien à vous.



Odile MARCELIN FRANÇOIS-HAUGRIN

Vice-Présidente du pôle universitaire de Martinique

T : 0596 72 73 01

F : 0596 72 73 02

vpole972@univ-antilles.fr

Campus universitaire de Schoelcher

BP 250 – 97257 Schœlcher cedex

www.univ-antilles.fr

Le 12/04/2021 à 09:41, dina Saint-Auret a écrit :

Bonjour Madame la Vice-présidente du pôle Martinique,

Monsieur le Président de l'Université vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le courrier relatif aux *Horaires de fermeture des campus de Schoelcher et de Fort-de-France et rappel des consignes sanitaires accompagné de l'arrêté CAB N°2021-464B.*

Je vous souhaite une bonne réception.

Très sincèrement.

P/O Monsieur le Professeur Eustase JANKY,
Président de l'Université des Antilles



Dina SAINT-AURET

Secrétariat de la Présidence

T : 0590 48 31 89 – F : 0590 91 07 49

dina.saint-auret@univ-antilles.fr

Administration générale

Campus universitaire de Fouillole

BP 250 – 97157 POINTE-A-PITRE CEDEX

www.univ-antilles.fr